

# LA COP EST PLEINE, L'URGENCE CLIMATIQUE NE PEUT PAS SE LIMITER À UN (ACCORD DE) PARI(S) !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 14 NOVEMBRE 2017

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



La COP23 qui se tient [du 6 au 17 novembre 2017](#), à Bonn, ne pourra que constater l'insuffisance des avancées dans la lutte contre le réchauffement climatique depuis la signature des accords de Paris, déjà en deçà des enjeux.

Au quotidien, le changement climatique a déjà des conséquences dramatiques sur la vie de millions d'êtres humains. Pourtant, et bien qu'insuffisante, la limitation du réchauffement à 2°C est déjà compromise notamment au regard des choix irresponsables de nombreux pays dont, aux premières loges, les Etats-Unis.

Nous le savons tous : la maison de l'humanité brûle. Et pour la sauver, il ne suffira pas d'une grande messe de plus.

Il est plus que temps de penser collectivement l'urgence climatique et de la placer au cœur des politiques, tant à l'échelle transnationale que locale. C'est aussi un enjeu démocratique : malgré de nombreuses initiatives, malgré une aspiration des citoyens à réfléchir, penser, décider, accompagner le changement, des murs séparent les décideurs des citoyens alors qu'il ne s'agit pas d'une question technique mais d'une question hautement politique.

La Ligue des droits de l'Homme, vigilante et active dans les champs de la justice sociale, économique et environnementale, appelle les gouvernements à se saisir de l'urgence climatique pour renouveler les pratiques démocratiques en associant fortement les associations et les citoyens.

Ces derniers ne se satisferont pas du seul accord de Paris et d'un service minimum gouvernemental et présidentiel. Au minimum, il convient de faire entendre raison au Président Trump pour que les Etats-Unis réintègrent, avant toute chose, l'accord de Paris.

En France, rien aujourd'hui dans la politique fiscale et les orientations des budgets ne traduit un véritable changement de paradigme, bien au contraire : les plus pauvres, qui sont déjà les plus exposés, sont aussi les moins protégés, et les diminutions de fiscalité au profit des entreprises et des particuliers les plus aisés ne sont pas conditionnées à la participation à une politique environnementale de grande ampleur.

Or l'urgence climatique exige des décisions fortes et courageuses, la mise en place de mesures de protection pour les plus exposés et de solidarité avec les Etats et les populations les plus directement touchés : aide au développement et à la lutte contre les conséquences du réchauffement climatique, mise en place d'un statut du réfugié climatique, justice climatique.

Les sujets sont nombreux et ne peuvent se contenter de déclarations sans lendemain. Une COP23 oui, mais enfin avec une ambition réelle et des actes probants à la clé.